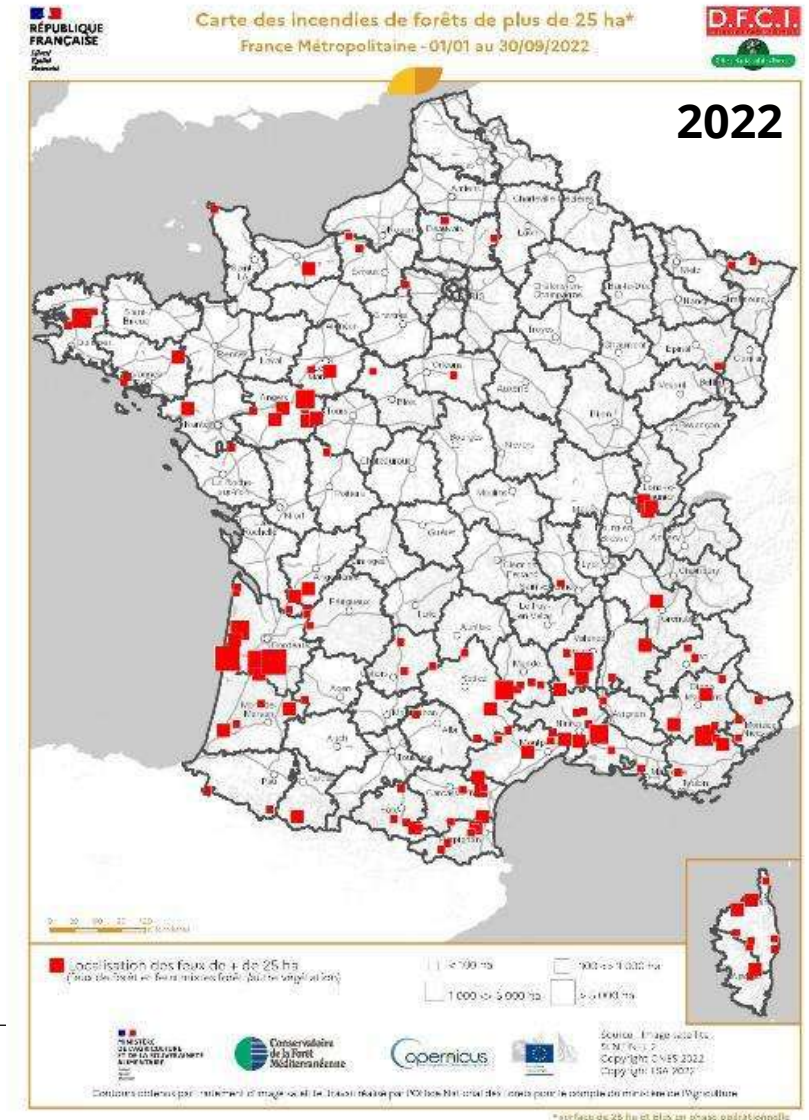


Formation GéoParc'Tenaires

Le Risque INCENDIE dans le Massif des Bauges





Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie



- **2 périodes de pics de feux :**
- Début du printemps : mars-avril
 - Cœur de l'été : juillet-août

La base de données des incendies - BDIFF

5 feux de forêt de + de 1ha dans les Bauges + 1 récent :

14/11/2015 Val de Chaise (74), 50 ha
02/04/2016, Montailleur (73), 1ha
06/05/2016 Grésy-sur-Isère (73), 1,5ha
18/04/2017 Allèves (74), 2ha
23/08/2023 Allèves (74), 1,2ha

En 74 : en moyenne 340 départs de feu / an



2025

Saint-Jeoire-Prieuré

30 000 m² de broussailles partis en fumée au Mont Saint-Michel

Depuis 15 heures, ce mercredi 5 mars, 67 sapeurs-pompiers de Savoie, aidés de 34 engins, sont mobilisés sur un important in-



Le feu a débuté aux alentours de 15 heures. 67 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Photo Thierry Guillot

les pentes du l entre Saint-Challes-les-à nous écri-ce mercredi broussailles éjà partis en ention était pour essayer sation du feu. bombardiers ffectué une ges, allant se notamment

au lac de La Thuile. Une dizaine de soldats du feu devaient rester sur place cette nuit pour combattre l'incendie. Les secours appellent les randonneurs à la plus grande prudence. Dix d'entre eux, évoluant en amont, ont été mis en sécurité. Aucune victime n'est à déplorer.

● G.B.

2023

Allèves -
Bellecombe
en Bauges

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Les démarches en cours sur le territoire du Massif des Bauges

Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont en cours de rédaction d'un Plan Départemental de Défense de la Forêt Contre les Incendie (PDPFCI)

Prêts pour 2025 (Haute-Savoie cet été, Savoie cet hiver)
De façon volontaire sur nos territoires
Piloté par les DDT

Prévoit :

- **La cartographie du risque (= cartographie des aléas x cartographie des enjeux)**
- L'identification des **communes classées « à risque »** → mise en place d'Obligation Légales de Débroussaillage (OLD)
- Des recommandations générales
- La coordination des différents services (SDIS, ONF, pouvoirs publics, etc.)
- Permet le financement FEADER (80%) pour les investissements

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Les démarches en cours sur le territoire du Massif des Bauges

La cartographie du risque

RISQUE = (ALÉA subit + ALÉA induit) x ENJEUX

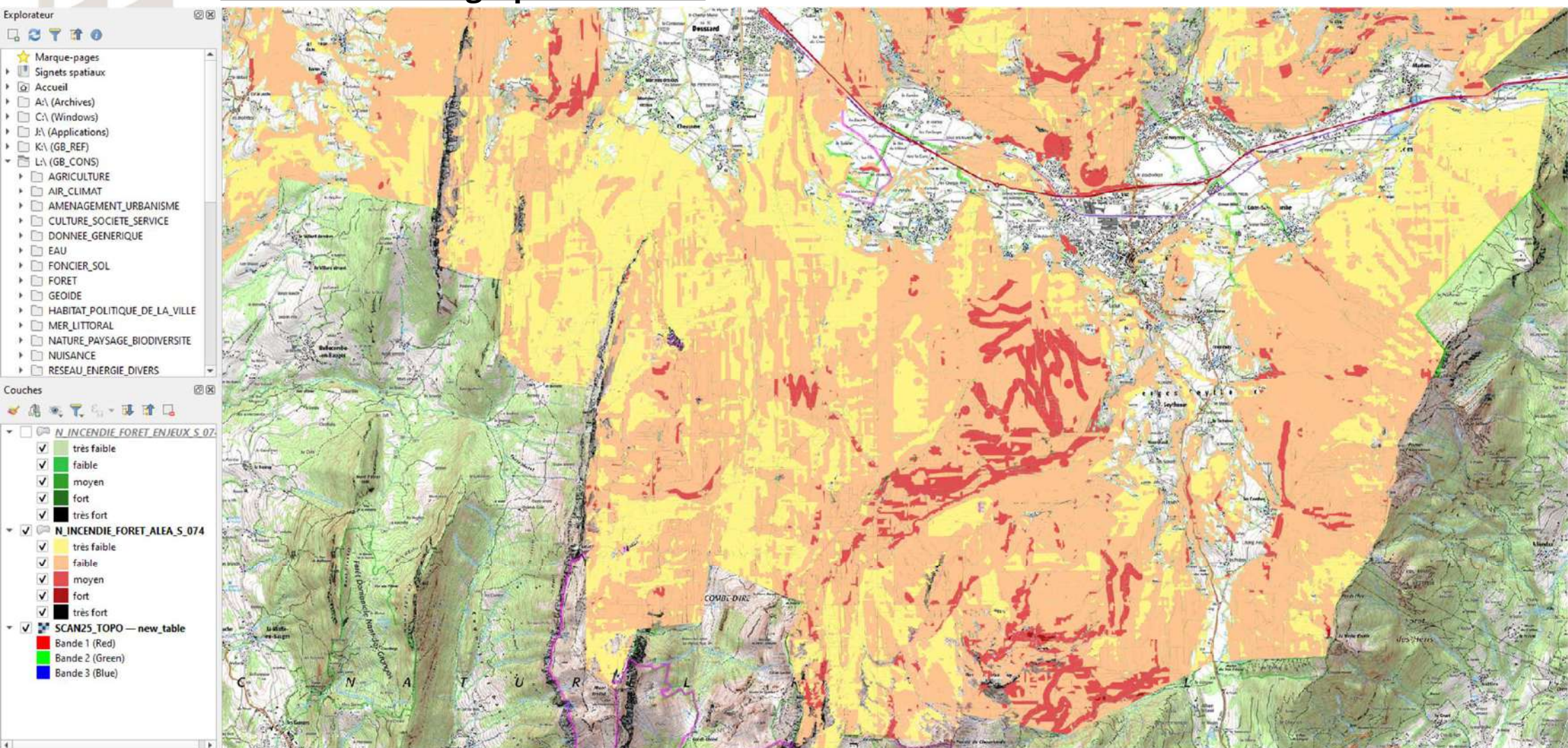
Généré par les caractéristiques et la sensibilité naturelle du milieu
(type de végétation, topographie, réserve en eau du sol, météo)

Généré par les activités humaines
(urbanisation, voiries, activités humaines, etc.)

Ce que l'on veut sauver
(interfaces bâti / Erp / activités, production forestière, zonages environnementaux et de protection)

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

PDPFCI 74 : cartographie de l'Alea



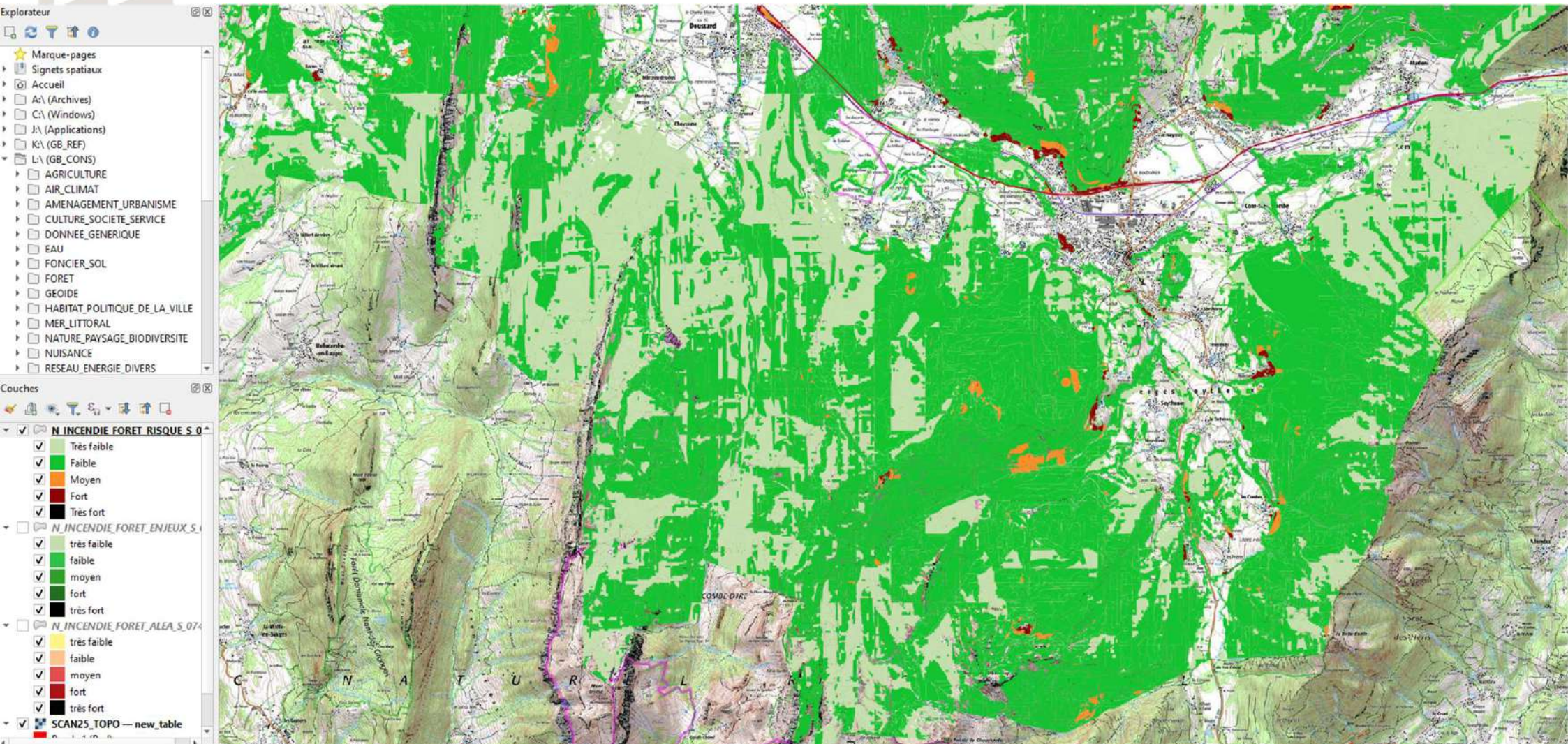
Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

PDPFCI 74 : cartographie des Enjeux



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

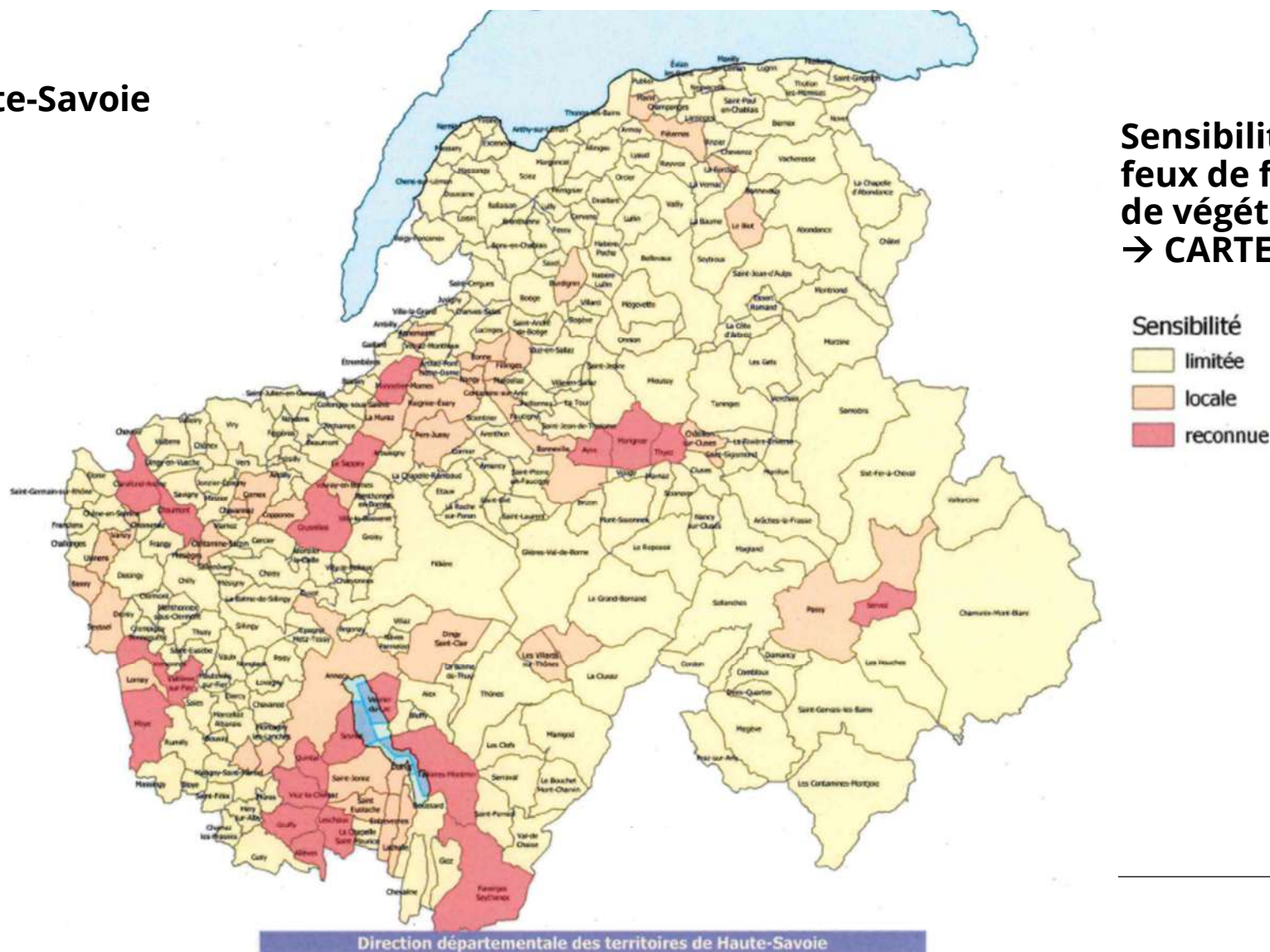
PDPFCI 74 : cartographie du Risque Incendie



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

En Haute-Savoie

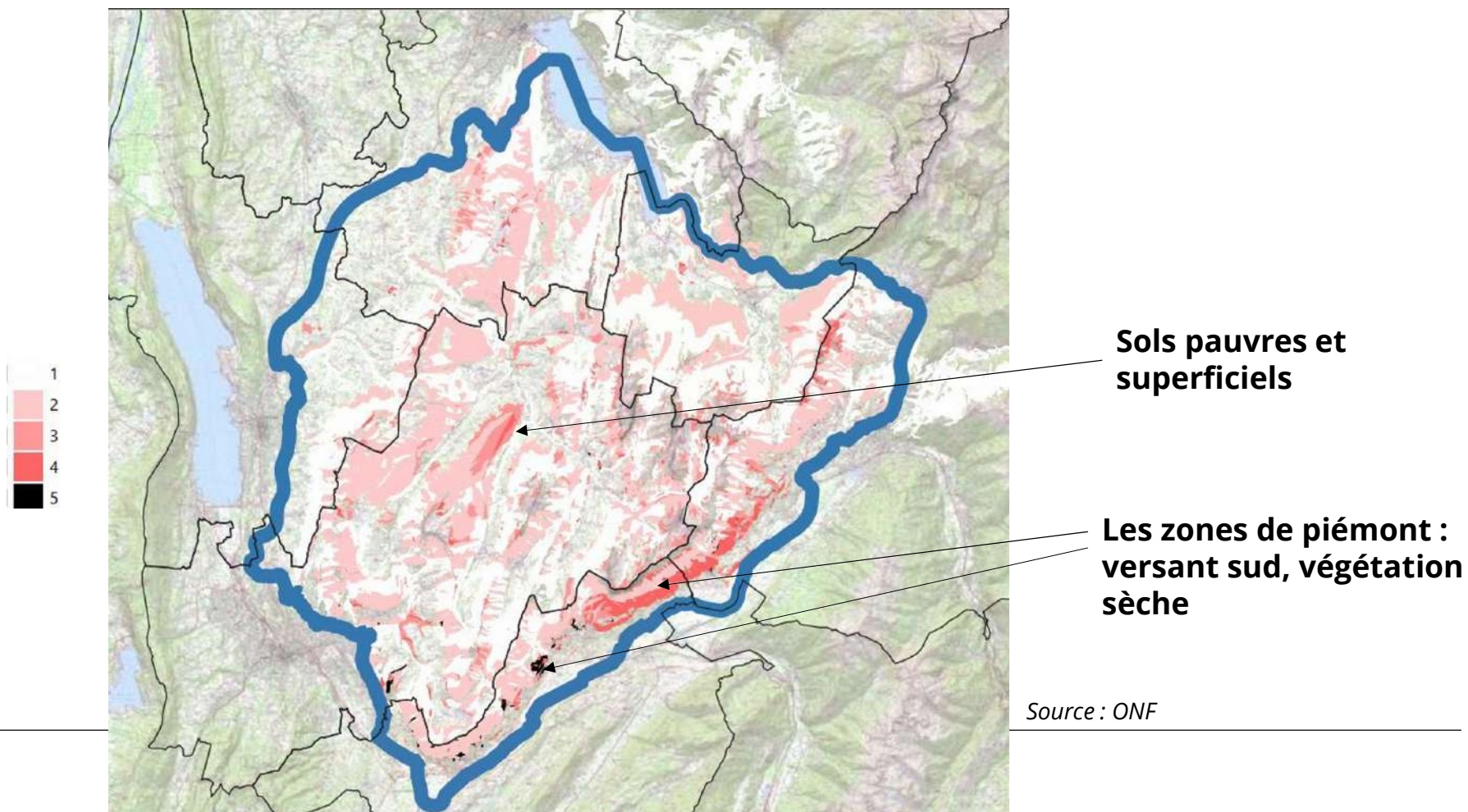
Sensibilité aux
feux de forêt et
de végétation
→ CARTE ALEA



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Donnée ONF : sensibilité « brute » de la végétation

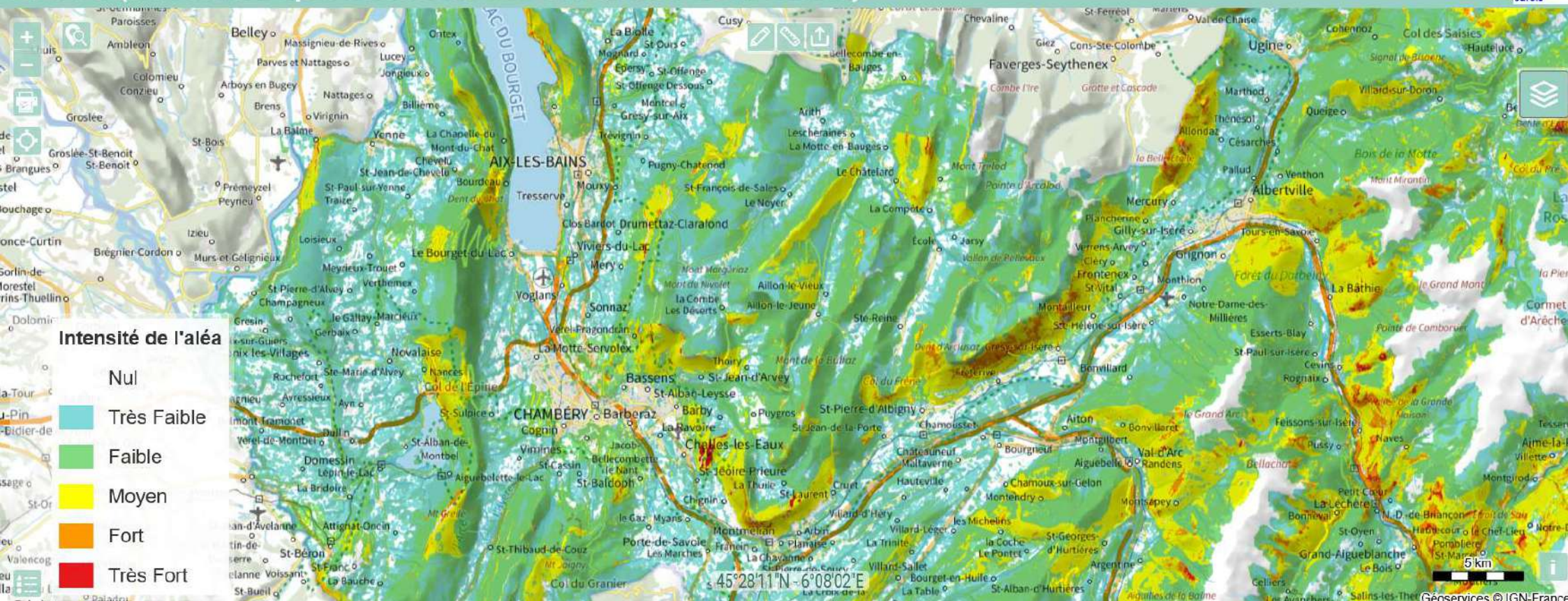
! Ce n'est qu'une composante !



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Les démarches en cours sur le territoire du Massif des Bauges

Cartographie de l'aléa feux de forêts sur le département de la Savoie DDT 73 (Direction Départementale des Territoires de la Savoie)



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Les démarches en cours sur le territoire du Massif des Bauges

En Savoie : OLD

3 massifs identifiés « à Risque où le préfet souhaite mettre en œuvre des OLD (*arrêté officiel à l'automne 2025*)

Avec application des **Obligations Légales de Débroussaillage** sur un secteur partiel des communes

En phase d'apprentissage dans un premier temps : pas de sanctions prévues

→ Carte de l'Aléa en cours de réalisation

Massif du Mont Saint Michel	Massif des Monts	Massif de Corsuet
Challes les Eaux Curienne Saint-Jeoire Prieuré	Chambéry Barby Bassens Saint-Alban Laysse	Aix les Bains Brison Saint-Innocent Grésy sur Aix



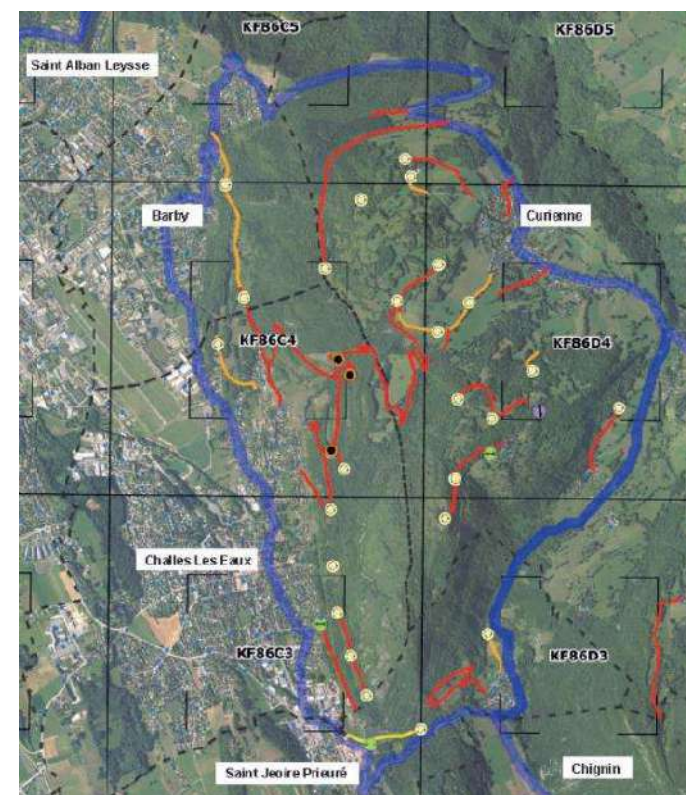
Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Les démarches en cours sur le territoire du Massif des Bauges

En Savoie

Zoom sur **Le Mont Saint Michel :**

- Fermeture du massif en 2022 et 2023 par arrêté municipal
- Etude de l'ONF en 2022 pour prévoir les aménagements DFCI à réaliser
- Réalisation d'une piste DFCI pour accéder au bas du massif
- Mise en place de panneaux et d'une barrière DFCI
- Réflexion en cours pour du débroussaillage par pâturage sur la crête



Extrait des propositions d'aménagements nécessaires pour la DFCI sur le Mont Saint Michel, source : ONF

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Une réglementation qui fait peau neuve

- **Réglementation de l'usage du feu**

Toute flamme est interdite à moins de 200m des forêts et des espaces exposés

Sont concernés : cigarettes, barbecues, réchauds, etc.

sauf pour les propriétaires et ayants droits : interdits mars-avril et du 15/06 au 31/09

Les **lâchers de lanternes** sont interdits de façon permanente du 15/06 au 30/09 et du 01/03 au 30/04.

- **Places à feu réglementaires**

Le feu est autorisé uniquement sur des places à feux réglementaires permanentes recensées par la DDT

Autorisation possible pour des places à feu temporaire : demande auprès de la DDT

Contrôles de terrain réalisés par l'ONF et le SDIS.

- **Brûlage à l'air libre**

Interdit toute l'année

Dérogations possibles pour les déchets agricoles et forestiers (en cas de risque sanitaire)

+ selon les étés : réglementation de l'accès aux massifs, selon les communes (2022 et 2023)

Calendrier annuel des usages du feu dans le département de la Haute-Savoie



Réglementation feux 74

Dispositions applicables sur l'ensemble du département

Les lâchers de lanternes volantes (et dispositifs assimilés) sont interdits du 1/3 au 30/4 et du 15/6 au 30/9. (arrêté préfectoral du 13 mai 2024)
Le brûlage ou l'incinération des déchets végétaux, agricoles, forestiers, ménagers sont interdits toute l'année. (arrêté préfectoral du 4 juillet 2023)

Dispositions applicables à l'intérieur et à moins de 200 mètres des forêts et espaces exposés

(arrêté préfectoral du 13 mai 2024)

Feux concernés (TOUS) : cigarettes, barbecues, tables à feu, feux de loisirs, feux d'artifices non soumis à déclaration en préfecture...

Espaces exposés : bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues.

Espaces non concernés : les habitations, leurs dépendances ainsi que les bâtiments de chantiers et usines.

	Propriétaires / lieux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fumer	Tous publics						 interdit à partir du 15/6						
	Propriétaires et leurs ayants droit						 interdit à partir du 15/6						
Autres usages du feu	NON propriétaires												
	Places à feu aménagées temporaires ou permanentes												

Formalités à accomplir		FEUX POSSIBLES, sous la responsabilité du propriétaire ou ayant-droit
		FEUX INTERDITS
		PLACES A FEU TEMPORAIRES : tables à feu ou dispositifs assimilés ayant fait l'objet d'une déclaration en DDT PLACES A FEU PERMANENTES : barbecues fixes ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation

Compléments d'informations	DDT de la Haute-Savoie - cellule milieux naturels, forêt, chasse - 15 rue Henry Bordeaux - 74998 ANNECY cedex 9 04 50 33 78 06 - feuxdeforet@haute-savoie.gouv.fr
----------------------------	--

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

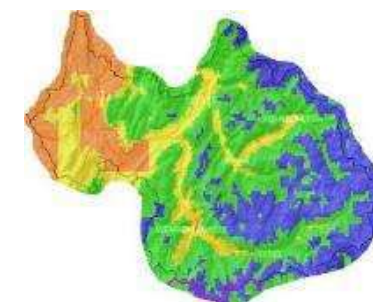
Mardi 9 août 2022 14h00

Point sur la surveillance de terrain Météo France-ONF :

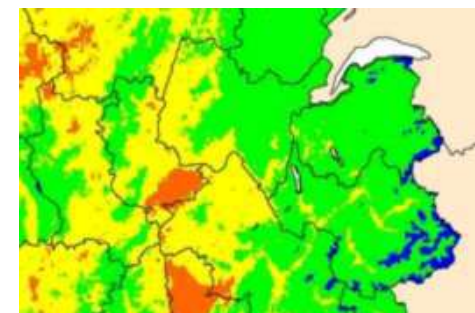
- **Tous les jours**, en période estivale, un Indice Météo est transmis par Météo France pour caractériser la période à risque : **Indice de Danger Intégré**
- **3 fois par semaine** : Agence DFCI ONF analyse de la sensibilité opérationnelle (végétation vivante actualisée)
- **1 fois par semaine** : analyse visuelle de **l'état de rougissement de la végétation** (réseau TFT ONF dans tout le territoire)
- **1 fois par semaine** : mesure du taux d'humidité de la végétation en Maurienne (balance dessiccatrice)

→ Remontée des informations à l'état major de zone Sud Est (EMIZ)

→ Indice danger réflexe avec réponse graduée



Mercredi 25 juin 2025



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Point sur la surveillance de terrain :

- En forêt publique, les travaux forestiers sont aménagés selon le niveau de risque
- **Une sous-commission Feux de Forêt rassemble par département les professionnels pour coordonner la surveillance et la lutte :**
DDT, SDIS, ONF, Gendarmerie
→ **organe de consultation du préfet pour s'adapter au risque**

Danger Intégré (paramètres météo)	Sensibilité brute de la végétation groupée pour Danger Réflexe	Danger Réflexe (DR)	mesures de prévention recommandées					
			travaux forestiers			circulation des véhicules à moteur en forêt	manifestations rassemblant un public nombreux en forêt	tournée de surveillance
			-Travaux mécanisés utilisant broyeur, épareuse, abatteuse... -Travaux manuels avec outil à moteur (tronçonneuse, débroussailluse...)	-Débardage, débusquage	- Transport de bois. -Travaux manuels sans outil à moteur.			
1,2,3 faible à modéré	1,2,3,4,5 toute sensibilité	1	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
4 sévère	1 peu sensible	2	autorisés le matin seulement (jusqu'à 13 h)	RAS	RAS	RAS	manifestation interdite	surveillance à organiser si herbacées et fougères sèches
	2,3 modérément sensible							
5 très sévère	4,5 fortement à très fortement sensible	3	travaux interdits	autorisés le matin seulement	RAS	RAS	manifestation interdite	surveillance à organiser si herbacées et fougères sèches
	1 peu sensible	4	autorisés le matin seulement	autorisés le matin seulement	RAS	RAS	manifestation interdite	surveillance à organiser
5 très sévère	2,3,4,5 modérément à très fortement sensible	5	travaux interdits	travaux interdits	autorisés le matin seulement (avec dérogation pour circulation)	circulation interdite	manifestation interdite	surveillance à organiser

→ Consulter la météo des forêts :

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

Attention au biais

Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

Point sur la surveillance de terrain :

Une patrouille surveillance et contrôle spécifique à la DFCI à l'ONF :

- maraudage tout l'été
- + les gardes champêtres, en appui au maraudage
- + les eco-volontaires pour de la sensibilisation

Des panneaux et barrières

Une campagne de communication :

- Relais de la campagne nationale
- + un nouveau visuel La Montagne Respects !



Formation Géopartenaires – RISQUE Incendie

**Merci pour votre
attention !**

